

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le SEPT SEPTEMBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>ER</sup> septembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents : 17**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 02**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 17**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier, Pilot Serge

**Absents et excusés : 05**

Mmes, MM. Voirin Pierre, Dupieux Gilbert, Baud Maire, Castex Margaux, Baud Pachon Valérie

**Pouvoirs : 02**

Monsieur Voirin Pierre            à            Madame Marullaz Aube  
Monsieur Dupieux Gilbert       à            Monsieur Muffat Quentin

**- Monsieur Olivier Page a été désigné secrétaire -**

### **D\_2023\_09\_05**

#### **Subvention exceptionnelle pour l'APEL Sainte Marie Madeleine**

Comme chaque année, l'APEL Sainte Marie Madeleine organise la kermesse des Edelweiss le 15 août sur la place de l'Eglise étant précisé que la commune alloue un accompagnement matériel et humain conséquent pour la mise en place et la logistique de l'évènement,

En raison d'un dysfonctionnement important, les toilettes publiques installées sous la halle de l'ancienne poste sont condamnées depuis plusieurs semaines. Pour pallier cette difficulté, l'APEL a loué, pour la journée de la kermesse, deux cabines de toilettes mobiles.

A l'issue du déroulé de cette journée festive, qui a encore une fois démontré l'engouement et l'attachement des Morzinois venus en nombre à cette kermesse, l'APEL a sollicité la commune pour obtenir une prise en charge de la facture s'élevant à 1 311,36 €.

Considérant que cette dépense n'a pas pu être inscrite au budget mais qu'il est reconnu qu'elle a été générée par l'absence de toilettes publiques à proximité immédiate,

Il est proposé la prise en charge du montant total de cette facture, par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'APEL.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'APEL Sainte Marie-Madeleine pour la prise en charge d'une facture de location de cabines de toilettes mobiles, dans le cadre de l'organisation de la kermesse des Edelweiss du 15 août 2023, pour un montant de 1 311.36 €,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention, au compte 6574.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 14 septembre 2023.

Le secrétaire de séance,  
**Olivier Page.**



Le maire de Morzine,  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---